

♦ L'Assemblée nationale a adopté hier la proposition de loi visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, afin d'apaiser les inquiétudes d'élus locaux qui craignaient de se voir imposer les décisions par les préfets. Aux termes de la proposition de loi présentée par M. Jacques PELISSARD, président (UMP) de l'Association des maires de France, et soutenue par le gouvernement, l'achèvement de l'intercommunalité s'opérera dans la concertation dans les 33 départements où il n'a pas été décidé au 31 décembre dernier (cf. "BQ" du 26 janvier). Le texte permet aussi de recréer des syndicats intercommunaux scolaires ou d'action sociale lorsque les communautés de communes ne prennent pas en charge ces compétences et repousse au-delà des élections municipales de 2014 une modification des règles de composition des conseils intercommunaux. Les groupes UMP et Nouveau Centre ont voté pour, le groupe GDR contre, tandis que le groupe SRC s'est abstenu, à l'exception de MM. Jean LAUNAY, Jean-Yves Le DEAUT, Philippe NAUCHE, Christian PAUL et Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, qui ont voté pour, et de M. Serge JANQUIN, qui a voté contre. Ce texte rejoint une proposition de loi du président (PS) de la commission des Lois du Sénat Jean-Pierre SUEUR, adoptée début novembre par le Sénat (cf. "BQ" des 3 et 11 novembre), ce qui laisse préfigurer un accord entre les deux assemblées.